

Manifeste des Tiers-Lieux Opensource



ouvrage collectif visant à améliorer la compréhension de la dynamique des Tiers-Lieux de manière à
diffuser ses valeurs et à démultiplier son impact sur la société

auteurs//

Yoann Durlieux, co-fondateur du Comptoir Numérique à Saint-Etienne et de la communauté francophone des Tiers Lieux OpenSource - co-initiateur de la méthodologie Movilab - OpenScop, Saint-Etienne (salarié-associé)



Antoine Burret, ex-développeur de la Muse à Genève et aujourd'hui de la communauté des Tiers lieux Suisse - contributeur de la méthodologie Movilab - Doctorant sociologie anthropologie Lyon 2 / Genève - OpenScop, Saint-Etienne (chargé de mission)



Important : Nous ne sommes pas représentant mais interprète ponctuel d'un mouvement mondial ouvert, libre et open source

intention//

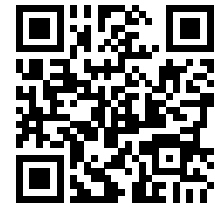
Répondre aux besoins de visibilité, lisibilité et appropriation collective sur le thème des tiers lieux par les territoires et leurs habitants avec la culture de l'open source au coeur de la démarche.

introduction//

L'observation et l'analyse de la dynamique des Tiers-Lieux ne peut contribuer seules à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et au dépassement de crises économiques majeures. Il semble nécessaire de poser des briques méthodologiques et de proposer des outils permettant de faciliter le passage de l'intention à la concrétisation. L'enjeu du manifeste est donc de définir et de permettre au plus grand nombre de s'approprier les modèles des Tiers-Lieux, ses codes.

Les glossaires et les lexiques ne peuvent-être suffisamment complets car il faudrait en créer un par individu, par structure et par territoire tant le sujet est complexe, transversal et multi-culturel. L'enjeu est ainsi d'apporter une lecture "politique" à une dynamique mondiale.

Chacun peut s'approprier ce manifeste des Tiers-Lieux, l'adapter à ses besoins, ses interlocuteurs et son contexte en général.





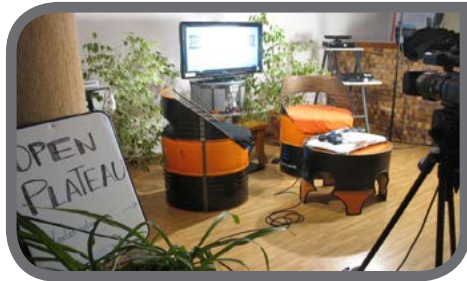
Favoriser l'innovation sociale au lieu de la décréter

En juin 2013, la communauté francophone des Tiers-Lieux Open Source lance un appel à contribution pour créer collectivement le premier document de référence sur les Tiers-Lieux. Sur une plateforme en ligne dédiée, un vaste ensemble de questions ouvertes a invité les acteurs des Tiers-Lieux francophones (créateurs, développeurs, usagers, financeurs, etc.) à se pencher sur leur démarche. A mettre en commun les savoirs liés à cette dynamique. Ce questionnaire est parti du constat d'une très grande hétérogénéité des acteurs et de leurs zones géographiques. Les acteurs mettent en œuvre des pratiques indépendamment de leurs catégories socioprofessionnelles, de leurs modes de vie, etc. En s'appuyant sur les données récoltées, sur l'expérience de terrain et sur une recherche plus fondamentale, il s'est agi de privilégier l'analyse du processus déterminant l'action plutôt que les résultats de l'action. De considérer les Tiers-Lieux dans leurs biographies afin d'en explorer l'esprit.



Un engagement quotidien

Le même que pour une multitude d'individus qui de la conception jusqu'à la mise en œuvre et au déploiement, avancent à l'aveugle et assument les risques que cela suppose. Et ils sont nombreux. Car dans ses réflexions, ses processus, ses histoires et dans l'épreuve de ses limites le Tiers-Lieu est avant tout un projet politique. Il est ici question de conscience stratégique. L'amélioration des conditions de vie des citoyens et le dépassement de crises économiques et écologiques majeures ne procède pas uniquement de la mise en place d'un artefact de plus dans la course à l'innovation. Au-delà des modes, des actions dispersés et des controverses techniques et terminologiques, l'enjeu du Tiers-Lieu est de reconsidérer la manière dont se pense la création de valeurs. Comment ces valeurs se créent et ce qu'elles apportent en terme d'intérêt général.



L'important n'est pas de savoir s'il y a émergence mais si ce qui émerge est bon pour nous

En faisant cohabiter localement des mondes différents et parfois contradictoires, le Tiers-Lieu enclenche un processus de rééquilibrage sur le territoire (territoire institué ou territoire projet). Il provoque un dialogue et des frictions, là où l'expertise clôt la discussion. Il invite à prendre possession, à faire évoluer, à explorer et à appliquer des solutions sur des problématiques jusqu'alors balisées. Qu'il soit question de gestion, de création, de production, de culture, de consommation, d'éducation, de famille, d'objets et de choses, il suggère une démarche de ré-appropriation de certains mécanismes sociaux. La démocratisation des technologies numériques a banalisé ce genre d'intervention. Elles trouvent dans les Tiers-Lieux un prolongement tangible. Ils en ont le même potentiel transformationnel, créatif, voire transgressif. C'est pour cette raison que le Tiers-Lieu est Tiers. Non pas à cause d'une position d'entre deux, mais parce qu'il ouvre sur de nouveaux champs. Il est autre.

Les tiers-lieux sont...

Collectif



#Gens #Communautés #Cultures
#IntelligenceCollective
#BiensCommuns

Le Tiers-Lieu est un bien commun révélé, délimité, entretenu par et avec un collectif

Le Tiers-Lieu est une démarche collective. Bien que généralement institué par un groupe d'individus restreint et identifiable, le Tiers-Lieu ne peut se déployer s'il n'est pas porté par un collectif élargi qui participe, met de l'énergie et le fait vivre au quotidien. Ainsi le Tiers-Lieu va répondre à ses critères, à ses intérêts, à ses attentes, à ses talents.

Ce collectif est généralement composé d'individus qualifiés qui ne parviennent pas à s'exprimer pleinement dans une structure organisationnelle classique. Le Tiers-Lieu constitue un cadre d'action pour reconfigurer un système de valeurs qui ne leur semble plus fonctionnel. Des individus se réunissent autour d'une problématique. Ils se l'approprient, recherchent et produisent des solutions. Tout un chacun peut intégrer ce collectif car il n'y a pas de barrière à l'entrée mais une conscience collective qui incite à une démarche commune.

Le Tiers-Lieu va ainsi évoluer en fonction des différentes oscillations du collectif comme un ensemble organique et intelligent. Si des divergences peuvent apparaître entre les individualités, les désaccords ne sont pas résolus par un consensus imposé. Dans un Tiers-Lieu, le collectif évolue dans une dialectique entre collaboration et démarche individuelle. Les problèmes sont dépliés, discutés. Les interactions sont facilitées par une forme de bienveillance nécessaire à la recherche permanente de solutions. Chacun peut déployer sa volonté sans entraver les autres volontés.

Car le Tiers-Lieu est un bien commun. Les savoirs et les biens en sont le patrimoine dont chacun peut disposer. Mais chaque individu ne réagit pas de la même manière dans un collectif. Une attention toute particulière est ainsi portée à la préservation d'un équilibre entre contribution et rétribution. Que ce soit de manière symbolique, informationnelle ou matérielle.

La notion de collectif dépasse également le cadre du Tiers-Lieu par la documentation des initiatives. Une forme de cahier des charges reprenant les différentes étapes de conception des projets peut être réalisée. Ces savoirs sont ensuite mis à la disposition de tout un chacun sur une plateforme en ligne dédiée. Ils peuvent être utilisés largement et améliorés progressivement. Par ce biais, les Tiers-Lieux participent à la construction d'objet social indifféremment de leurs territoires d'applications.

Espace



#Territoires #Lieux #Capacitation
#Mouvement #Innovation



Sur un territoire identifié, le Tiers-Lieu est une interface ouverte et indépendante permettant l'interconnexion ainsi que le partage de biens et de savoirs.

Bien qu'introduite pour faire référence à une typologie d'endroits neutre dans lesquels des individus se rencontrent et interagissent de manière informelle, le terme Tiers-Lieu, est aujourd'hui largement utilisé pour évoquer certains types de structures permettant l'apparition d'innovation. La particularité de ces structures réside dans leurs gestions collectives et dans leurs approches transdisciplinaires. Les espaces de travail collaboratifs, les laboratoires ouverts de fabrication et tous les lieux où des individus peuvent se rencontrer et collaborer sont ainsi englobés sous le terme de Tiers-Lieu. Mais ces initiatives ne sont que le résultat visible d'une dynamique plus vaste. La forme sous laquelle le Tiers-Lieu se matérialise dépend du collectif qui le porte et du territoire qui l'accueille. En effet, au delà d'être une structure instituée, le Tiers-Lieu est une manière d'articuler les différentes ressources d'un territoire afin de générer de nouvelles valeurs.

Ainsi, si certaines structures se constituent entièrement autour du Tiers-Lieu, il est également possible de le limiter à une portion d'un espace. Une université, une mairie, une entreprise ou tout espace délimité peut intégrer à ses composantes spécifiques un Tiers-Lieu. De la même manière, une pépinière d'entreprise, une co-propriété, un restaurant où mêmes certains espaces publics peuvent se constituer comme Tiers-Lieu. Ils peuvent être permanents ou éphémères, il n'y a pas de limitation, à partir du moment où l'espace rend possible et entretient la notion de Tiers.

Cela peut se faire en intégrant une interface indépendante et ouverte permettant l'interconnexion ainsi que le partage d'informations et de biens. Cette interface peut prendre la forme d'un environnement de travail. Des machines, des outils peuvent être mis à disposition, cependant le Tiers-Lieu ne se résume pas à son aspect matériel.

La notion de Tiers réside dans le processus qui va permettre aux individus de s'approprier cette interface. De la mettre en mouvement. Un échange continu est à provoquer car les rencontres improbables ne peuvent se décréter. La programmation n'est pas suffisante. Il est nécessaire de générer différents flux d'interactions entre les individus, entre les espaces, entre l'intérieur et l'extérieur. En ce sens la posture d'animateur est de la responsabilité de tous, et cela même si un individu peut-être désigné à ce rôle. Sans cette médiation, l'espace est une coquille vide. à la construction d'objet social indifféremment de leurs territoires d'applications.

Travail



#Coworking #Télétravail #DIY
#ModèlesEconmiques
#Empowerment



Le Tiers-Lieu est un cadre de confiance où des individus hétérogènes se réunissent pour travailler et explorer des solutions dans une posture de coworking.

La notion de travail est au cœur du Tiers-Lieu. Si elle est centrale, c'est qu'il y a une urgence. Celle de trouver des solutions pour améliorer les conditions de vie des citoyens et dépasser les crises économiques et écologiques majeures. Des individus se réunissent pour travailler. Ils développent une activité dans un cadre de confiance, organisationnel, émotionnel et cognitif où les échanges et les discussions sont en capacité d'aboutir à une démarche de production de ces solutions.

Le travail, et particulièrement le travail de création, s'envisage dans une dimension exploratoire. Le coworking implique une approche collective, transversale et itérative de sa démarche. A la logique conventionnelle, rationnelle, planifiée et mécanique s'oppose ici la capacité de créer, d'imaginer, d'apprendre et de s'adapter. Les initiatives se transforment au fur et à mesure suivant une expérience chaotique, ambiguë et parfois confuse qui permet de dégager des possibles inédits et inattendus. Aux compétences techniques nécessaires à la conduite d'une initiative viennent s'ajouter des compétences sociales tel que le travail en réseau, la sérendipité ou encore la débrouille.

Car une grande hétérogénéité de profils et d'intentions se côtoient dans un Tiers-Lieu. Cela se caractérise par une diversité de compétences, d'âges, de cultures, etc. Un ensemble conséquent de savoirs théoriques et pratiques sont ainsi réunis. Ce désenclavement des disciplines et des métiers génère une approche transdisciplinaire qui permet d'appréhender la totalité du cycle de vie d'un projet. Il devient possible, pour tout un chacun, de faire appel sur sa propre démarche, à l'économie, à la science de l'ingénieur, au droit, à la sociologie, à l'informatique, à la stratégie, au management des systèmes d'informations, à l'art, au design, à la comptabilité, à la finance, etc. Le Tiers-Lieu permet de mobiliser des ressources afin de faciliter le passage de l'intention à la concrétisation.

Ce rapprochement effectif entre des mondes différents et parfois contradictoires dans une dynamique de travail donne lieu à un processus d'apprentissage mutuel. La représentation intergénérationnelle, interculturelle et les niveaux d'expériences différents permettent de redéfinir sa démarche personnelle. De mettre son travail en perspective. Aussi bien sur le sens qu'il porte que sur la direction vers lequel il tend. Une manière inclusive de concevoir le travail comme un travail à soi et pour soi.

Organisation

#Transversalité #Réseaux #Agilité
#ProcessusOuvert #RetourPermanent



Le Tiers-Lieu favorise l'apparition de réseaux distribués d'acteurs en préservant un **équilibre permanent entre individu et collectif**, entre temps de travail et temps d'échange.

Afin de préserver la pérennité du Tiers-Lieu et l'efficacité de chacun, le collectif développe une forme organisationnelle spécifique. Les individualités du collectif se reconnaissent dans une démarche commune. Ils partagent des pratiques et des expériences. Ils partagent également un espace, un système d'information. De ce fait une confiance mutuelle s'installe autour de la préservation du Tiers-Lieu.

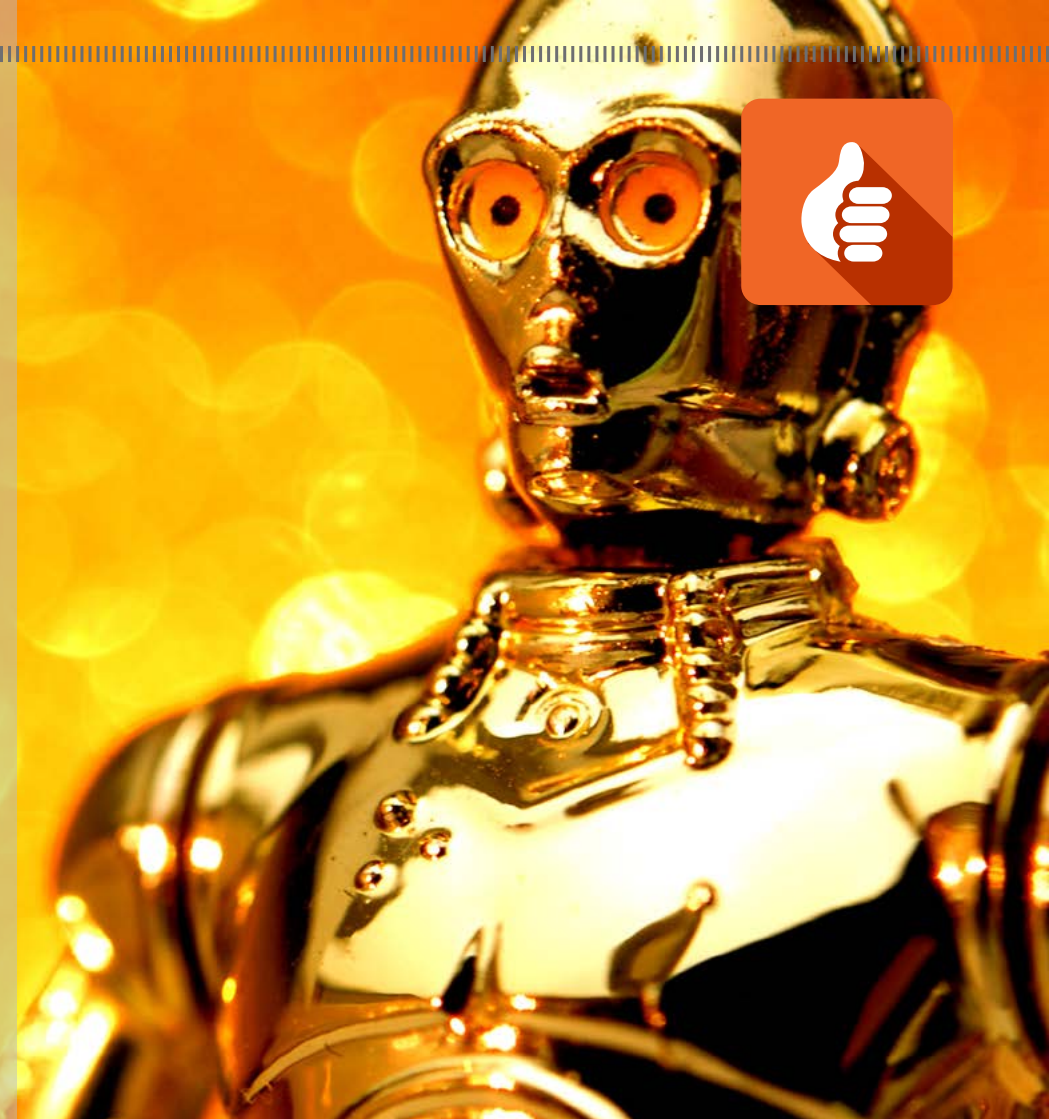
Un code de déontologie formel ou informel permet de respecter les singularités de chacun tout en préservant les intérêts du tout. Sur les questions de confidentialité et de propriété intellectuelle, il existe un secret des affaires inhérent aux activités au sein du Tiers-Lieux. Les idées, les concepts, les plans etc, ne sont pas utilisés sans consentement préalable orale ou par le biais d'une licence appropriée. Pour préserver la qualité des relations, chaque individus participe au développement des autres selon ses propres moyens, tant en service rendu qu'en tarif préférentiels. Lorsqu'un membre rencontre un problème, des explorations sont entreprises par le collectif pour résoudre le problème. Si plusieurs membres du collectif constatent qu'ils développent en parallèle un projet similaire une tentative de coopération est généralement proposée ou une délimitation de leurs champs d'activité respectifs.

Cet équilibre se retrouve également dans le mode de gouvernance. La gestion et le développement du Tiers-Lieu ainsi que la mise à jour des conditions de participation relèvent de la responsabilité de la structure juridique qui porte l'initiative. Toutefois, les membres du collectif soumettent leurs suggestions et sur certains segments co-construisent les règles. Chacun est responsable de ses actes mais le collectif est intégré comme partie prenante dans ses activités.

Ce système organisationnel distribué se retrouve autant dans certaines communautés moyenâgeuses que dans les manières dont Internet s'est développé. Il est question de préserver un équilibre entre l'espace et le groupe de personne associé. Entre les règles imposées et la participation de chacun. Entre responsabilité collective et responsabilité individuelle. Entre temps d'échange et temps de travail. Entre théorie et pratique. Entre travail individuel et travail collectif. Le Tiers-Lieu se développe ainsi. Il est capable de s'adapter, de se modifier lui-même dans un perpétuel ajustement avec la réalité. Il évolue organiquement, par l'intelligence collective.

Langage

#Expressions #Cultures #Amazing
#Village #CommunautésApprenantes



Le Tiers-Lieu génère un langage commun et réappropriable entre des mondes différents et parfois contradictoire.

Au niveau du langage, ce qui peut parfois ressembler à des acrobaties sémantique permet de libérer la parole. De parler du nouveau avec des termes nouveaux. Ce vocabulaire spécifique tend parfois à être un frein à la compréhension du Tiers-Lieu. Il semble trop technique ou jargonnel. Il pose néanmoins des mots sur des abstractions. Il figure une réalité effective qui s'encadre mal dans les terminologies instituées. Seule l'expérience peut donner du sens. Le Tiers-Lieu, par son positionnement local permet de vivre certaines de ces abstractions afin de mieux se les approprier.

Comme pour toute dynamique, différents niveaux de langage cohabitent. Le vocabulaire des Tiers-Lieux permet à des individus venant d'univers différents de travailler sur des problématiques communes. Un espace d'ajustement entre différents niveaux de compréhension se crée. Dans cet interstice, les individus développent une sémantique propre qui répond à leurs problèmes immédiats. Un langage neutre qui n'a pas forcément vocation à dépasser le cadre des spécialistes d'un secteur. De nombreuses digressions terminologiques ou des anglicismes peuvent apparaître à ce niveau. Cependant ce langage vise à délimiter certains champs afin de développer des pratiques.

Lorsque les différentes expériences et leurs fondements sont décrits, les individus présentent une approche méthodique et pratique. Ce qui se passe dans un Tiers-Lieu est décrit, analysé. Des patterns, des modèles, des protocoles, etc. peuvent en ressortir. Ce langage s'adresse à des praticiens ou des individus préalablement intéressés. Il vise à présenter les pratiques de manière à ce qu'elles soient lisibles et aussi reproductibles.

Pour ouvrir le Tiers-Lieu au plus grand nombre, l'enjeu n'est pas uniquement de développer la compréhension de ce qu'est un Tiers-Lieu. Il s'agit également de présenter ce à quoi sert un Tiers-Lieu. De ce fait des techniques marketing ou journalistique sont utilisées, des médias vidéos et audio, etc. Le langage de la communication rend simple et accessible des objets complexes. Il présente le Tiers-Lieu comme un service. Comme un objet dont la forme est aboutie et simple d'utilisation. C'est une solution qui répond à des problèmes identifiables. Cependant, des dissensions peuvent apparaître avec la nature originelle de l'action. Ainsi, le langage de la communication ne peut-être dissocié d'une approche expérimentale. C'est par l'usage d'un Tiers-Lieu que se développe la compréhension des Tiers-Lieux.

Numérique



#Territoires #Lieux #Capacitation
#Mouvement #Innovation

Les outils et la médiation numérique facilitent l'apparition de situation de travail collective sur la constitution d'un patrimoine informationnel commun

Les technologies numériques induisent une transformation culturelle profonde et donnent aujourd'hui au Tiers-Lieu des caractéristiques particulières. Qu'il s'agisse de gouvernance, de mécanisme d'organisation, de gestion des informations ou de l'adaptation de solutions en service, la dimension collective du Tiers-Lieu est facilitée voire permise par la technologie. De la même manière, elle permet au Tiers-Lieu local d'intégrer une dynamique globale.

L'apparition de situation de travail collaboratif se fait sous un aspect physique dans le Tiers-Lieu et se prolonge au travers d'outils numériques interactifs. Chaque individu peut-être relié aux mêmes familles d'outils démultipliant ainsi les possibilités de connexions. Ils échangent sur leurs pratiques, communiquent sur leurs actions et collaborent sur les projets. Ils peuvent s'informer, poser une question, y répondre, produire et diffuser de la documentation. Cet ensemble de savoirs constitue le patrimoine informationnel commun du Tiers-Lieu. A partir de ce patrimoine, chaque individu peut prendre ses propres décisions de manière conséquente et construire ses propres projets sur des bases solides.

Ce système s'inspire largement des plateformes Internet appelées "les forges" qui encadrent la collaboration de nombreuses personnes travaillant sur le même code. Il s'applique ici non seulement sur des savoirs techniques, mais également sur des compétences, des manières de faire, des formats et sur des bonnes pratiques. Les expériences sont documentées sous la forme de "recettes", fonctionnelles et adaptables en fonction du contexte. Chaque individu, mais aussi chaque Tiers-lieu peut partager ce qu'il fait et permettre aux autres de se le ré-approprier. Au patrimoine informationnel local s'ajoute ainsi un patrimoine informationnel commun entre toutes les initiatives, indépendamment de leurs territoires d'application. Plutôt que de "réinventer la roue" chacun dans son coin, un socle commun de savoir est généré et consolidé. Une pratique remarquable est de ce fait accessible et reproductible localement. Grâce au support numérique, une dynamique virale autour d'objet social peut se mettre en place.

Le Tiers-Lieu transpose les mécanismes de partage et de diffusion des savoirs propres à Internet sur le territoire. Par le Tiers-Lieu, l'accès aux informations est couplé à l'accès à un espace d'application. Il ne s'agit plus uniquement de savoir mais également de faire. De transformer les savoirs en action, en bas de chez soi.

Gouvernance



#Ouvert #Libre #Licences #Règles
#Organique

Le Tiers-Lieu développe une approche intelligente de la gouvernance grâce notamment à un rapport transformationnel avec les usagers-clients et aux licences libres

Le cadre structurel au travers duquel se réalisent les actions du Tiers-Lieu n'est pas figé. En fonction des particularités territoriales et des ambitions du collectif, il peut être de nature privé, public ou associative. L'idée étant d'asseoir une politique d'ensemble qui facilite les adaptations au changement ainsi que les interactions entre personnes et entre organisations.

La particularité du Tiers-Lieu réside dans son approche intelligente de la gouvernance. Il combine ainsi plusieurs formes de rapport avec les usagers - clients. Outre un rapport transactionnel par la mise à disposition de biens et de services, le Tiers-Lieu développe une relation que l'on peut qualifier de transformationnel. C'est-à-dire que le Tiers-Lieu donne une force de co-création à ses usagers. Ils sont associés dans le développement de la structure. Ils peuvent transformer les services du Tiers-Lieu, en créer de nouveaux, etc. Le Tiers-Lieu peut également intégrer à ses propres services, certains services développés par ses usagers-clients. Le Tiers-Lieu est un espace d'exploration permanente. Il est par essence évolutif et changeant. Sa gouvernance est fluide, les règles se forment à posteriori, dans un processus réflexif permanent.

A l'instar du numérique, l'environnement légal dans lequel évolue le Tiers-Lieu n'est pas encore totalement stable. Les pratiques collaboratives soulèvent de nombreuses interrogations notamment sur les questions de responsabilités, de gestions des capitaux, etc. Certaines problématiques ont cependant déjà trouvé une issue. Pour assurer la pérennité du patrimoine commun, la gestion des informations repose généralement sur les mécanismes juridiques des licences libres et sur les logiques de l'open source. Tout un chacun peut utiliser le patrimoine commun à la condition de citer les auteurs originels et dans le cas d'une redistribution, de partager sous la même licence. En garantissant la paternité de l'information et ce en dépit de sa libre circulation, ces licences constituent un outil de protection d'idées dans un monde numérisé et globalisé.

C'est également pour ces raisons qu'est généralement privilégiée l'utilisation de logiciels libres. Les solutions non libres et souvent gratuites se financent grâce à l'exploitation des informations. Ces licences encadrent également la collaboration entre individus et permettent de dépasser la problématique des brevets et de la propriété. Les savoirs ou les idées intègrent un patrimoine commun. C'est leurs transformations formelles en produit ou service qui génèrent de la valeur économique.

Services



#ModèlesEconomiqes #Coopératifs
#Mutualisation #Fonctionnalité
#Circularité

Les services du Tiers-Lieu s'assemblent pour formaliser un environnement de consommation, de création, de production inédit et incarne ainsi une véritable culture de la transition économique.

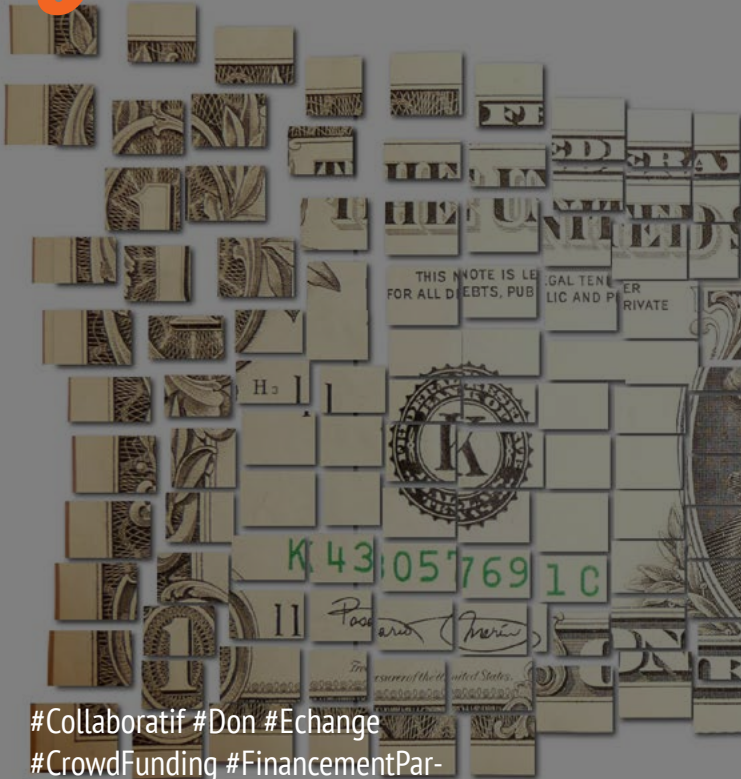
Les services inhérents aux modèles de financement d'un Tiers-Lieu sont en eux-mêmes innovants. Ils mettent à disposition du plus grand nombre un environnement de consommation, de création et de production inédit. C'est par le partage et la production de biens communs avec des individus hétérogènes, que le Tiers-Lieu permet de générer de nouveaux services à valeurs ajoutées pour le territoire.

Le Tiers-Lieu propose une offre de services basique et commune à tous les Tiers-Lieux. L'accès à une infrastructure numérique permettant de travailler de manière mobile et dans un contexte propice aux interactions sociales et l'animation du Tiers-Lieu afin de à mettre en relation les compétences, les ressources et les volontés de chacun au sein du collectif. Cependant, c'est la multiplication, la diversité et la modularité des services accessibles qui donnent au Tiers-Lieu sa spécificité. Il peut proposer au fur et à mesure ou simultanément différents modules permettant de travailler, de fabriquer, de consommer, de communiquer, d'apprendre autrement. Cette modularité induit une capacité d'adaptation. Si un service fonctionne peu ou mal, ses autres services peuvent assurer sa pérennité financière.

Des offres de formation, d'accompagnement, de conception ou de production sont également proposées, tout comme la mise à disposition d'équipement ou l'accès exclusif à un bien, qu'il s'agisse de machine ou d'espace de travail. Pour favoriser l'identification du Tiers-Lieu, certains privilégient une approche par secteur. L'activité est développée sur un terrain bien identifié tel que la science, l'entrepreneuriat, l'industrie, l'écologie, l'urbanisme ou la culture, etc. Tandis que d'autres optent pour une approche trans-sectorielle afin de faire apparaître des transferts de connaissances entre individus aux compétences pouvant s'avérer complémentaires.

Par les services qu'il propose, le Tiers-Lieu diffuse une véritable culture de la transition économique sur le territoire. Un grand nombre d'individus travaillent ensemble sur des problématique diverses. Chacun, à son échelle et notamment par sa pratique professionnelle est concerné par des enjeux différents. Qu'il s'agisse de développement durable, de gestion du changement, de management public etc., la nécessité de reformuler la manière de créer de la valeur se fait ressentir. De nouveaux modèles sont ainsi partagés, assimilés et pratiqués. Fonctionnalité, collaboratif, don, circularité ou du libre, chacun de ces modèles peut être appréhendé, critiqué, amélioré et en fonction du contexte appliqué à sa propre initiative.

Financements



#Collaboratif #Don #Echange
#CrowdFunding #FinancementParticipatif #ServicesPublics

Les modèles de financement des Tiers-Lieux se développent entre économie traditionnelle et contributive en se basant sur des partenariats publics, privés et personnels.

Le Tiers-Lieu en tant que structure organisée dispose d'un système économique particulier. Comme toute structure, son financement peut reposer sur trois piliers potentiels : le revenu issu de ses activités propres, des fonds publics et des donations privées. Le Tiers-Lieu déploie son activité en s'appuyant sur ces trois piliers en parallèle.

Si l'offre de services permet de générer des revenus propres, les fonds publics peuvent intervenir quant à eux de plusieurs façons. Soit ils financent la structure porteuse du Tiers-Lieu dans sa mise en place de l'infrastructure, soit ils financent certaines activités ou services proposés par le Tiers-Lieu. Ces deux approches ont des limites notamment liées à la segmentation de l'activité. Les fonds publics peuvent également être sollicités en cas de financement ou de cofinancement de projet, lorsque celui-ci est initié par le Tiers-Lieu et ses partenaires et qu'il est ensuite soumis aux pouvoirs publics ou quand le Tiers-Lieu répond à un appel d'offre.

Les donations privées complètent les potentiels axes de financement du Tiers-Lieu par des organismes de soutien ou par des aides financières de proches. Les donations peuvent également être de nature matérielle par notamment la mise à disposition de mobilier, d'outils ou de machines. Enfin, les plateformes de financement participatif sont régulièrement sollicitées pour les phases de démarrage ou de développement.

Pour être appréhendé dans toutes ses potentialités, le modèle de financement du Tiers-Lieu se base sur un partenariat public, privé et personnel. Dans sa dimension économique, le Tiers-Lieu est un dispositif de création de valeur. Il incarne un paysage économique adapté aux technologies numériques et aux profondes transformations actuelles de la société. Les pouvoirs publics mais aussi les acteurs privés peuvent s'en saisir ensemble. Cela peut se faire de deux manières complémentaires : en utilisant les services du Tiers-Lieu et en capitalisant sur ses ressources pour co-construire des services d'utilité publique. Car pour répondre à la complexité des enjeux de notre société, les organisations et les individus doivent dépasser les barrières cognitives et travailler ensemble sur le développement de services. Les initiatives ne doivent pas être limitées à une approche ascendante ou descendante, mais venir de partout.

Prospective



#Politiques #Transition #Actions #Savoirs
#OpenSource #SourcesOuvertes



Le Tiers-Lieu est un processus exploratoire de valeurs à l'échelle humaine, sociétale et économique qui vise à devenir **un élément central du fonctionnement de la cité.**

Le Tiers-Lieu vise à devenir un élément central du fonctionnement de la cité. Il participe de sa repolitisation. Les grands principes défendus par les esprits les plus brillants ne sont pas que des concepts. Bien que la manière dont ils s'incarnent ne soit pas encore parfaitement stable, ce sont des faits, concrets et duplicables. Il ne tient qu'à tout un chacun de travailler à l'amélioration de ce bien commun selon ses propres moyens. Les Tiers-Lieux, faites-les vous-même!

Le poids croissant du numérique ainsi que les enjeux économiques et écologiques ont un impact direct sur les organisations, qu'elles soient privées, publiques, associatives, nationales ou internationales. Chaque secteur est concerné par l'urgence de trouver des solutions pour reconstituer un système de valeurs viable, décent et durable. Il n'est plus possible de continuer à faire comme avant. Le Tiers-Lieu épanouit les nécessaires expérimentations de ces mutations à l'échelle humaine, sociétale et économique. Indépendant, il crée un socle de sens commun dans cette société en transformation.

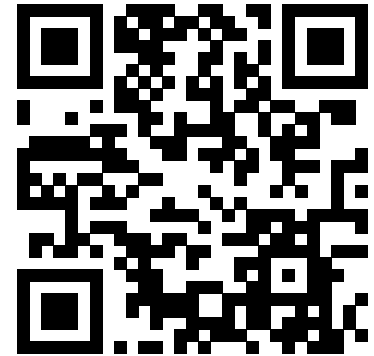
Le Tiers-Lieu peut répondre aux exigences spécifiques de chaque secteur. Industrie, entrepreneuriat, finance, éducation, santé, agriculture, culture, urbanisme, etc. Approche marchande et approche non marchande comprise. Il s'agit simplement d'une autre manière de créer de la valeur. Une manière modulaire qui s'appuie sur des ressources existantes mais dispersées. Le Tiers-Lieu procède à un refléchage de ces ressources afin de les mettre en cohérence.

Autour du Tiers-Lieu, il y a une culture qui vise à considérer le savoir comme un bien commun. Des individus s'appliquent à transmettre et à rendre reproductible leurs expériences. Ils présentent l'objet social comme d'autre présentent l'objet technique. Les recettes sont disponibles et améliorables. Et de la même manière que l'objet technique se diffuse et contribue à l'évolution de la condition humaine, l'objet social devient appréhendable par tous. Dans le contexte actuel, il n'y a pas d'autres alternatives.

Les tiers-lieux...

... faites -les vous -même !

Remerciements à la communauté des
Tiers-Lieux francophones Opensource //



Manifeste des Tiers-Lieux

version 0.3

